

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	14	
Votants	15	
Absents	1	
Exclus	0	
Date de convocation 28 Avril 2026		Présents : Isabelle VENDRASCO, Emmanuel SERRIER, Delphine VERNEY, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHO, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU
Date d'affichage 29 avril 2026		
DEL 2026-026		
OBJET :		Absente excusée : Chantal MARCHAND Procurations : Chantal MARCHAND à Danielle DEPLANTE <i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>
Compte Financier Unique 2025		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 pour la commune de Vaulx

Vu le compte financier unique de 2025 de la commune de Vaulx,

Considérant :

- Que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,
- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
- Que la commune de Vaulx a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,
- Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote »,
- Que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la Présidence de Monsieur Philippe HELF,
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Présentation générale du CFU Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	634 630,86 €	937 250,33 €	1 517 881,19 €
	Recettes réalisées	611 672,45 €	1 014 922,77 €	1 626 595,22 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	422 594,70 €	937 250,33 €	1 359 845,03 €
	Dépenses réalisées	229 355,76 €	799 339,25 €	1 028 695,01 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	382 316,69 €	215 583,52 €	597 900,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-212 036,16 €	0,00 €	-212 036,16 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	170 280,53 €	215 583,52 €	385 864,05 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	170 280,53 €	215 583,52 €	385 864,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (**Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote**) :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Vaulx
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Philippe HELF



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO


